

LE GENOCIDE DES PEUPLES TURCS DU TURKISTAN ORIENTAL

Hon David Kilgour

Webinar de Montreal

Octobre 17, 2020

Chères amies/chers amis,

Merci de participer à cette conférence en ligne aujourd'hui.

Au Sous-comité des droits internationaux de l'homme de la Chambre des communes, Dr. Adrian Zenz, d'Allemagne, a déclaré en partie (20 juillet):

De nouvelles recherches montrent clairement que les actions de Pékin au Turkistan oriental satisfont au critère du génocide physique cité à la section (d) de l'article II de la Convention des Nations Unies de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, en « imposant des mesures destinées à empêcher les naissances dans un groupe » (traduction libre).

La Convention sur le génocide dit spécifiquement que la suppression de la naissance est un génocide. Le régime de Pékin doit donc être exclu ou sanctionné. Il doit également faire face à des sanctions dans la mesure où il existe désormais également du travail forcé ouïghour à grande échelle.

Deux ONG, *Justice for All* et *Uyghur Rights Advocacy Project*, et bien d'autres ont écrit au premier ministre du Canada, disant en partie: Comme le reconnaît le récent document officiel de la Chine, plus de 6 millions d'Ouïghours ont été détenus dans des camps de concentration du style nazi par le gouvernement chinois de 2014 à 2019 sous prétexte de « formation professionnelle ».

Selon les experts, les autorités chinoises ont imposé la stérilisation massive aux femmes ouïghoures de la région et ont

séparé des familles avec les camps de concentration. Les installations de travail forcé, y compris diverses prisons ouïghoures, ont fait chuter le taux de natalité à presque zéro parmi les Ouïghours en 2019.

Rod McGuirk de *Associated Press* a écrit (25 septembre) que « l'Institut australien de stratégie politique avait utilisé des images satellites et des documents officiels de construction pour cartographier/représenter plus de 380 camps de détention dans la région extrême nord-ouest, mettant en évidence les camps d'internement, les prisons nouvellement construites ou agrandies depuis 2017... » (traduction libre).

Conclusion

Les législateurs et le gouvernement canadien ont la responsabilité d'agir à tous les niveaux. Pour citer Dietrich Bonhoeffer, « Le silence face au mal est mal en lui-même... Ne pas parler, c'est parler. Ne pas agir, c'est agir » (traduction libre).

Le gouvernement national du Canada devrait respecter ses obligations juridiques en tant que signataire de la Convention sur le génocide d'agir concrètement par des moyens diplomatiques, humanitaires et autres.

Nos initiatives devraient inclure :

1. Faire équipe avec les pays du Groupe des cinq et exiger la fermeture des camps de concentration;
2. Qualifier les crimes contre l'humanité contre le peuple ouïghour de génocide avec une motion à cet effet dans notre Parlement et à l'Assemblée générale des Nations Unies;
3. Invoquer notre loi Magnitski et tenir les auteurs de violences responsables des crimes commis;
4. Sanctionner toute entreprise ayant des chaînes d'approvisionnement liées à des usines au Turkistan oriental pour s'assurer qu'aucun produit entrant au Canada n'a été

fabriqué par le travail forcé des Ouïghours; [On peut noter que le 22 septembre, la Chambre des représentants des États-Unis a voté 406 contre 3 en faveur d'un projet de loi interdisant les produits fabriqués avec le travail forcé dans les camps de détention de masse en Chine]

5. Protéger la sécurité des citoyens canadiens d'origine ouïghoure et plaider en leur nom pour la libération des membres de leur famille détenus comme otages dans les camps de concentration; et
6. Adopter le projet de loi S-240 qui criminalise le trafic d'organes, et modifier le Code criminel en érigeant en infraction la participation des Canadiens au tourisme de transplantation.

Merci.